

Municipalité

Case postale
1401 Yverdon-les-Bains

Date : 15.07.2024
Réf : PAJ/pda
Dossier : JECOS/010_direction

Aux parents de
Prénom Nom
Adresse
NPA Localité

English/Português :



Information aux parents concernant la soirée du 1er août

Madame, Monsieur, Chers parents,

Le cœur de l'été approche, et avec lui les festivités du 1^{er} août. Depuis plusieurs années, la soirée de la fête nationale voit une partie de la jeunesse yverdonnoise et des alentours se réunir autour de feux d'artifices, ce qui entraîne parfois des débordements.

Dans ce contexte, les acteurs de terrain se montrent inquiets, car ils assistent régulièrement à des gestes dangereux dans l'usage des engins pyrotechniques (feux d'artifice et pétards), notamment pour les jeunes eux-mêmes. Bien que les deux dernières années se soient déroulées plus sereinement, nous souhaitons sensibiliser une nouvelle fois les parents, afin que le 1^{er} août se passe sans drame pour l'ensemble de la population. En mettant en priorité la protection de la jeunesse, il nous importe donc de rappeler certaines règles : vous les trouverez au verso de ce courrier, illustrées et accompagnées de courts messages.

A ce titre, nous aimerions également préciser que si une certaine tolérance est de mise quant aux nuisances sonores causées par les feux d'artifice lors de la soirée du 1^{er} août, il n'en va pas de même avant ou après cette date. De même, l'usage d'engins pyrotechniques artisanaux sans autorisation est prohibé par la loi fédérale sur les substances explosibles (LExpI) ; le non-respect de ces règles expose à de lourdes sanctions. Les travailleurs sociaux, quotidiennement sur le terrain avec les jeunes, abordent régulièrement avec eux ces thèmes lors de leurs activités.

En tant que parents, vous êtes cordialement encouragés à montrer ce courrier à vos enfants et à en parler avec eux, pour leur propre sécurité.

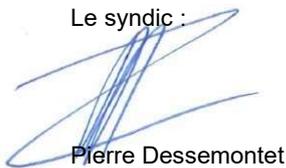
Nous tenons à vous remercier pour votre appui ces deux dernières années, qui a permis une diminution significative des incivilités liées à l'utilisation d'engins pyrotechniques.

Pour les familles allophones, vous trouverez en scannant le QR code ci-dessous des traductions de ce message.

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains vous remercie chaleureusement pour l'attention portée à ces lignes, et vous souhaite, ainsi qu'à votre famille, un très bel été !

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :



Pierre Dessemontet



Le secrétaire :



François Zürcher

Les feux d'artifices contiennent des matériaux explosifs, et les manipuler est extrêmement dangereux !

Un accident peut mener à de très graves blessures, voire même à la mort. Plus de 200 accidents ont lieu chaque année en Suisse. Une fusée ne doit jamais être allumée à proximité d'un bâtiment, et ne doit JAMAIS être allumée dans la main.

Il ne faut pas les lancer à l'horizontale ou en direction de personnes, et ne jamais fumer à proximité d'un feu d'artifice en raison du risque d'explosion.



Respecter l'heure de rentrée des enfants à la maison !

Les jeunes de moins de 16 ans n'ont pas le droit d'être dehors après 22h sans autorisation parentale écrite, à moins qu'ils ne soient accompagnés de leur représentant légal ou d'une personne majeure désignée expressément par le représentant légal comme accompagnante.

Respecter les principes élémentaires en matière de comportement face aux employés communaux!

Les forces de police, comme les pompiers et autres employés de la Ville, sont là pour permettre que la fête se déroule en toute sécurité, avec votre participation. Il est dans l'intérêt de tous de respecter leurs consignes, car les incivilités et autres délits seront sanctionnés.



Respecter le matériel public (poubelles, abris de bus, places de jeux) !

Ces dégradations posent problème aux habitants du quartier qui ne peuvent plus les utiliser. La remise en état coûte très cher. En cas de plainte, cela peut avoir des conséquences sur l'avenir des jeunes responsables des dégâts (remboursement, journées de travail obligatoire, casier judiciaire, difficultés à trouver un emploi).



Respecter le voisinage et la tranquillité des habitants !

Faire la fête est bien normal. Mais il est important de respecter également les habitants du quartier : ceux-ci ont droit à leur repos et ne doivent pas craindre pour leur sécurité ou leur mobilier à cause des débordements. Le tapage nocturne peut également donner lieu à des plaintes et des condamnations !



Dessins réalisés par Pécub